

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE QUENZA

Suivant acte reçu par Maître Marc-Baptiste SANSONETTI, Notaire à AJACCIO, le 15 avril 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Vincente Juliette VALLI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) 57 villa Japima, lieudit Muratello, née à PORTO-VECCHIO (20137) le 1er janvier 1930, veuve de Monsieur Pierre VALLI.

Elle possède depuis plus de trente (30) ans les biens immobiliers sis à QUENZA (20122) lieudit Giovan Petracchio : Une maison à usage d'habitation et le jardin attenant figurant au cadastre : section C numéro 1451 pour 81ca et une parcelle de terre permettant l'accès à la maison d'habitation cadastrée section C numéro 533 (BND à prendre dans une parcelle de 60ca) pour 20ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr